

Bulletin Municipal Officiel
DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Cliché Lapie - Photothèque Française

Hippodrome de Saint-Cloud - Vue partielle

PIERRE

CHEMISIER - TAILLEUR

90, bd de la République - SAINT-CLOUD - MOL. 53-15
14, av. Mal-de-Lattre-de-Tassigny - BOULOGNE - MOL. 20-56

bendix

REFRIGERATEURS
MACHINES A LAYER

Meubles de cuisine - Accessoires pour salles de bains
Armoires de toilette : "BROT" - "ALLIBERT"

PORCELAINE DE PARIS
A. ROGER, 20, rue d'Orléans - VAL. 05.80

OPTIQUE MÉDICALE

En plein centre de St-Cloud

Montures & verres correcteurs
de toutes marques

11 bis, rue Royale **MOL. 42-11**

Verres organiques incassables
et inrayables

Lunettes solaires · Lunettes de
protection

PHARMACIE MIGNARD

Ouverte de 9 à 13 h. et de 14 à 20 h.
Fermée dimanche et lundi matin

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

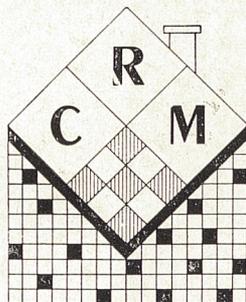
14, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : VAL. 59-66
ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité Sociale
et de nombreuses Mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France,
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)

LES CARRELAGES ET REVÊTEMENTS MODERNES

J. DUQUESNOY - R. VENZAC, H. TENEUR, Ass^{és}

Tél. : VAL. 39-77

54, rue Gounod, SAINT-CLOUD (S. - et - O.)



Tous travaux de neuf - de réfection - de transformation
Carrelages - Mosaïques - Faiences - Grès émaillé
Salles de bains - Cuisines - Devantures de magasins - Revêtements sanitaires
Dalles en pierre naturelle ou reconstituée

BULLETIN



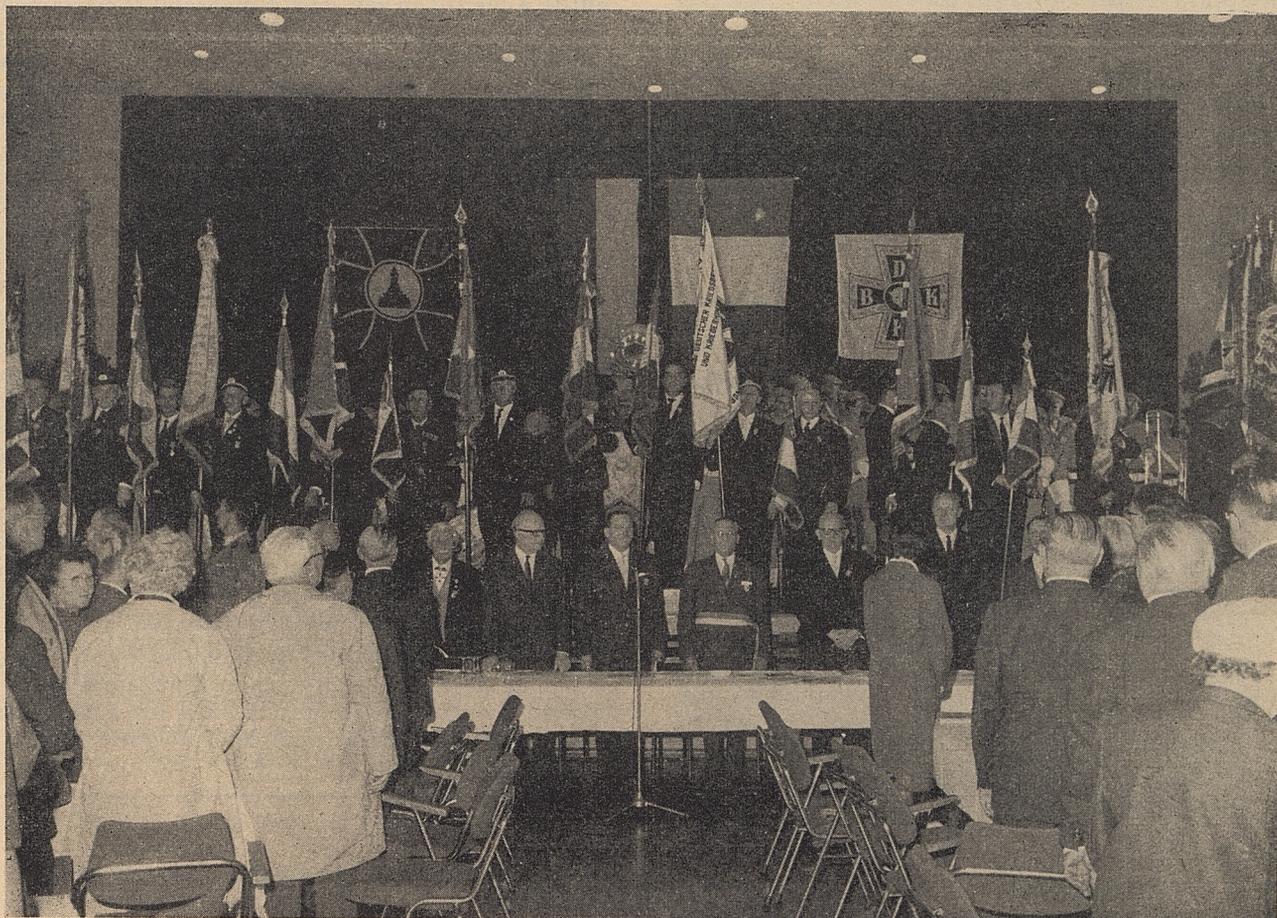
MUNICIPAL

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

DANS LE CADRE DU JUMELAGE...



Cliché Georg Munker - Bonn

...L'émouvante rencontre des anciens combattants allemands et français à Bad-Godesberg
les 6, 7, 8 Septembre 1963

SOMMAIRE

	Pages
Tribune libre	2
Chronique des quartiers	2-3
Conférences	6
La vie à l'hôpital	8

TRIBUNE LIBRE

Article extrait des « Nouvelles de Rambouillet », du 7 août 1963, avec l'aimable autorisation de Mme J. Thomé-Patenôtre, Député de Seine-et-Oise, Vice-Président de l'Assemblée Nationale.

EST-IL BESOIN DE REFORMER LES COLLECTIVITES LOCALES ?

par Patrice BROCAS

Aujourd'hui, le statut des collectivités locales n'est plus sous la garantie de la loi et peut être bouleversé par de simples décrets préparés dans le secret des cabinets ministériels.

Cette méthode n'engendre que trop aisément la méfiance.

De quoi est-il question, si l'on en juge par les rumeurs plus ou moins délibérément provoquées par les milieux dits « autorisés » ou « bien informés » ?

Laissons de côté, pour l'instant, la création des conseils régionaux représentatifs des intérêts économiques et sociaux, laquelle n'aura sans doute pas lieu avant la réforme du Sénat, dont l'étude est en cours... Il semble qu'il s'agisse de l'élection des conseils généraux et municipaux, ainsi que des pouvoirs des maires et des conseils municipaux.

Au sujet des conseils généraux, il faut reconnaître que le système d'élection en vigueur est critiquable sur un point : les circonscriptions cantonales, qui datent de Napoléon I^{er}, ne sont plus toutes adaptées à la répartition actuelle de la population. Si, dans le Sud-Ouest, l'on ne relève guère d'anomalies, il n'en va pas de même dans le reste de la France. L'évolution démographique a engendré des disproportions considérables que dans certaines assemblées départementales tel conseiller général représente dix à quinze fois plus d'électeurs que tel de ses collègues. Il y a même des cantons qui sont plus importants que la circonscription législative correspondante.

Si un découpage en cantons de certains départements devait être entrepris, avec pour seul but de mettre fin à ce genre d'anomalies, sans aucune arrière-pensée politique, il n'y aurait rien à dire.

Mais comment justifier d'autres projets qui, dit-on, tendraient à faire élire les conseillers généraux au scrutin de liste par arrondissement ou même par département ? Le conseiller général doit représenter un canton en même temps qu'il représente le département. Pourquoi changerait-on soudainement un mode d'élection qui fonctionne depuis plus d'un siècle sans avoir jamais été critiqué ?

Quant au système d'élection des conseils municipaux, qui n'avait pas varié sous la III^e République, depuis la loi de 1884, il a été plusieurs fois remanié depuis 1944. Les contingences politiques ont conduit tantôt à augmenter, tantôt à diminuer la part de la représentation proportionnelle. L'on est cependant parvenu à un point d'équilibre. Pourquoi songer à de nouvelles modifications ?

Ce sont les bruits relatifs à l'existence des petites communes et aux pouvoirs des maires et des conseils municipaux qui soulèvent, peut-être, le plus d'inquiétudes.

Favoriser le regroupement volontaire des petites communes, en simplifiant les formalités de constitution des syndicats, en augmentant la compétence de ces organismes et les pouvoirs de leurs dirigeants, et en accordant aux syndicats de communes des avantages financiers, serait très utile. Mais il serait inadmissible de supprimer d'autorité des petites communes, qui, si faibles et si pauvres qu'elles soient, sont demeurées vivantes.

Abolir des formalités asphyxiantes, élaguer les contrôles préalables d'ordre technique et financier, laisser plus d'initiative et d'indépendance aux élus municipaux, quitte à mettre en jeu leur responsabilité personnelle, et non plus seulement politique, en cas de faute grave appréciée par un tribunal impartial, serait une excellente chose. Car la multiplicité des autorisations, avis et contrôles paralyse, aujourd'hui, la gestion des communes à un degré inimaginable. Est-ce vraiment une réforme de cette nature qui est en préparation ?

Ne serait-il pas, au contraire, question d'alourdir encore le système de tutelle, et même de dépouiller de certaines de leurs attributions les maires et les conseils municipaux des villes d'une certaine importance (20.000, 50.000 ou 100.000 habitants ou tous les chefs-lieux ?). Nous admettons, certes, que le transfert de la police des maires aux préfets a eu plus d'avantages que d'inconvénients (pourvu que le personnel de la police soit en mesure d'appliquer les arrêtés municipaux relatifs à la sécurité et à la salubrité aussi bien que les règlements émanant d'autres autorités). Mais pour ce qui est des pouvoirs qui demeurent encore aux élus communaux, aucun nouveau transfert de cet ordre ne serait justifiable. S'il s'accomplissait, il faudrait le dénoncer comme inspiré par des préoccupations politiques et non point par le souci d'une bonne administration des villes.

N'oublions jamais que la commune est « l'école primaire de la liberté ». Il y a plus d'un siècle, A. de Tocqueville constatait déjà que là où il n'y a pas d'autonomie communale, il n'y a pas de démocratie...

LA CHRONIQUE DES QUARTIERS

Gare du Val d'Or

Le moment paraît venu d'ouvrir d'une façon permanente le guichet de la rue du Pierrier. Pourquoi la S.N.C.F. fait-elle une discrimination entre le turfiste qui a droit à tous les égards et les habitants du quartier, très nombreux maintenant, qui doivent traverser la passerelle et descendre de l'autre côté pour aller chercher leur billet à la gare ?

Dans cet ordre d'idée, un employé supplémentaire au contrôle de la sortie, le soir, serait également le bienvenu.

Nous espérons que la S.N.C.F., toujours soucieuse de l'amélioration de ses services, ne manquera pas de nous donner cette satisfaction.

Ecole maternelle du Val d'Or

Cette nouvelle école de la rue du Pierrier, dont les travaux furent retardés par les intempéries d'hiver et d'été (!) accueillera les petits à partir du 15 octobre.

Les automobilistes du quartier ont été dérangés par les travaux d'adduction de gaz dans la rue du Pierrier et dans la rue du Mont-Valérien. Nous précisons que les travaux ont été nécessités par l'installation d'une chaufferie ultra-moderne fonctionnant au gaz à l'école maternelle.

Le combustible employé permet d'échapper aux incon vénients des fumées que nous connaissions trop bien dans ce quartier.

Rond-Point Tissot

Le garage municipal est partiellement démoli ; les fouilles de l'immeuble qui doit recevoir les nouveaux services municipaux et les 80 logements sont entreprises.

Les travaux de l'église Stella Matutina se poursuivent. Ils seront complètement achevés pour l'été 1964.

Les travaux de finition sont entrepris dans la crypte où la messe traditionnelle de minuit aura lieu.

Voirie

Les trottoirs du boulevard de la République, côté pair, sont en cours de finition.

La réfection des trottoirs rue Tahère est également en cours, entre la rue Pigache et la rue Joseph-Leguay.

La rue des Girondins (chaussée et trottoirs) a été complètement remise en état.

La réfection des trottoirs de la rue Joseph-Leguay est terminée.

Piscine

Auprès des lycées, à l'angle de la rue de l'Aqueduc et de la rue du Mont-Valérien, un projet de construction de piscine, approuvé par le Conseil municipal dans sa séance du 21 juin 1963, est actuellement à l'étude.

Le permis de construire est en instance devant les différents services. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Dans le Centre, aux quatre rues

L'ouverture de la rue royale à la circulation dans toute sa longueur et l'installation d'un stop ont considérablement réduit les embouteillages qui résultaient de l'obligation pour toutes les voitures d'atteindre cette rue par la rue du Chevalier-de-Lorraine.

D'autre part, l'éclairage des quatre rues a été amélioré.

Monoprix

La Société Monoprix, locataire du terrain de la rue Dailly-rue du Docteur-Desfossez depuis octobre dernier, nous confirme l'imminence de l'ouverture du chantier.

CARNET DE DEUIL

Au moment de mettre sous pli le présent numéro du Bulletin Municipal, nous apprenons avec regret le décès de :

Monsieur René BILLARD,
Payeur Général de la Seine
Officier de la Légion d'Honneur
Directeur Honoraire au Ministère des Finances
Ancien Conseiller Municipal de SAINT-CLOUD

M. BILLARD a en effet fait partie de l'Assemblée Communale pendant de longues années où il s'était fait remarquer par la pertinence de ses questions et la modération avec laquelle il traitait des problèmes d'administration, particulièrement ceux ayant trait aux Finances.

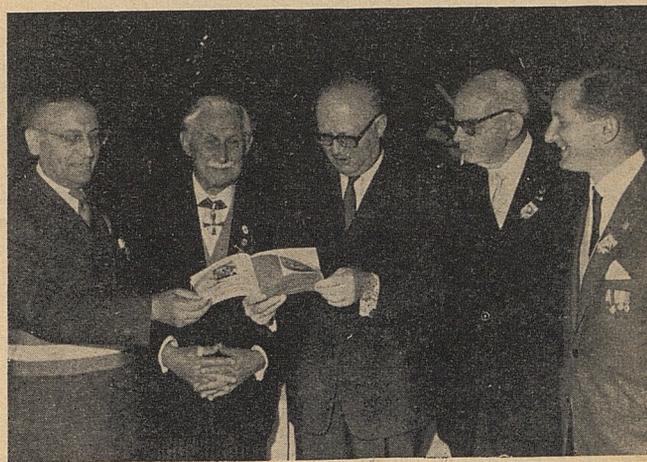
Haut Fonctionnaire de l'Administration des Finances, M. BILLARD avait été Directeur de la Dette Publique et ses avis faisaient autorité en ces problèmes souvent difficiles de l'endettement de l'Etat.

Nous présentons à Mme BILLARD, à ses enfants et à sa famille, nos condoléances émues.

RENCONTRE DES ANCIENS COMBATTANTS FRANÇAIS DE SAINT-CLOUD ET ALLEMANDS DE BAD GODESBERG

Les Associations allemandes d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Bad Godesberg (Association BDKK et du KYFFHAUSER) avaient dès le printemps dernier, pris contact sous l'égide des municipalités des deux villes jumelles Saint-Cloud et Bad Godesberg avec le Comité d'entente des Anciens Combattants de Saint-Cloud pour une grande réunion à Bad Godesberg.

Cette réunion vient d'avoir lieu les 6, 7 et 8 septembre dernier avec un éclatant succès. En cette année 1963, marquée de façon solennelle par la réconciliation franco-allemande, une rencontre comme celle qui a eu lieu entre hommes qui ont été soumis à des



MM. les Maires et MM. les Présidents
des Associations allemandes et françaises

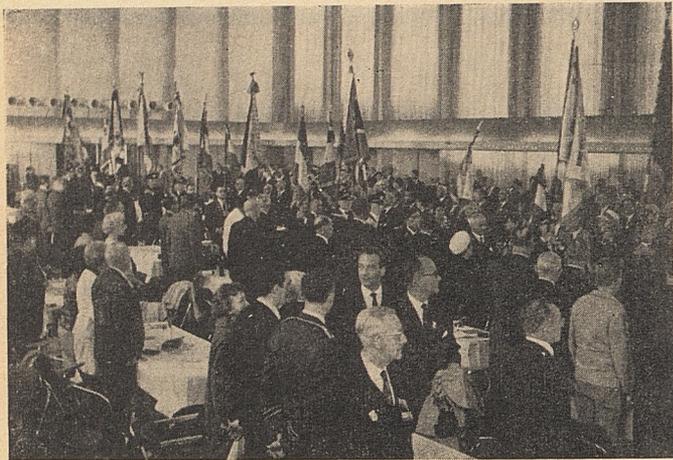
expériences semblables, contribue de la façon la plus fructueuse au développement de la compréhension et de l'amitié entre nos deux villes d'abord et nos deux patries ensuite.

Les Anciens Combattants garderont de ces deux journées passées avec leurs anciens adversaires un souvenir ému et la certitude que les cicatrices encore douloureuses pour beaucoup, causées par deux

guerres funestes, sont en train de s'effacer et qu'il ne subsiste plus de rancune entre nos deux pays.

Monsieur le Conseiller Fédéral Dr Conrad Adenauer, Son Excellence M. Roland de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn, le Commandant de la Défense territoriale, avaient envoyé des messages de sympathie aux Anciens Combattants. Des discours émouvants furent prononcés par les présidents des Associations et Comités d'Anciens Combattants, M. Max Machill de Bonn, Secrétaire général de l'Association de Travail du BDKK et du KYFF-HAUSER, par M. Linz, Bürgermeister de Bad Godesberg, M. Chaveton, Maire de Saint-Cloud, Monsieur le Professeur Plassmann, Président de l'Association allemande des Mutilés (BDKK) de Bonn et Monsieur le Docteur Valentin, Président du Comité d'Entente de l'Association des Anciens Combattants de Saint-Cloud. En outre, M. Leleu, Consul, représentant M. l'Ambassadeur de France, le Colonel Martin Siegfried et le Colonel Barthe, Attachés militaires et représentant le Commandement supérieur des Forces françaises en Allemagne, M. Mathieu, Secrétaire général adjoint de l'Association BDKK, cheville ouvrière de l'organisation, assistaient à ces cérémonies.

Le point culminant de cette importante réunion fut l'ouverture de la séance du jumelage des Anciens Combattants et Mutilés de guerre des deux pays en présence de tous les drapeaux des Associations françaises et allemandes avec le concours du Corps de musique militaire français de Landau, appartenant au 13^e Tirailleurs, qui fut présent à toutes les manifestations.



L'arrivée des drapeaux des délégations

Le lendemain dimanche 8 septembre, un dépôt de couronnes en hommage aux victimes des guerres eut lieu et un discours de M. Leleu, Consul de France, représentant M. l'Ambassadeur Roland de Margerie, contribua à donner à cette cérémonie une élévation tout à fait remarquable. Une musique militaire allemande, la Stabsmusikkorps der Bundeswehr se joignit à la musique militaire française. Pour la première fois peut-être chaque musique joua l'hymne national du pays voisin, ce qui rendit plus émouvante encore la cérémonie.

L'après-midi, une longue promenade en bateau sur le Rhin, par un temps merveilleux, clôtura dans une atmosphère de détente et d'amitié ces trois magnifiques journées.

Nous pouvons être assurés que les Anciens Combattants de Saint-Cloud remporteront de l'accueil qu'ils ont reçu, un souvenir impérissable.

Ainsi la réunion des Anciens Combattants à Bad Godesberg au moment précis où vient de se terminer la vie de M. Robert Schuman, le grand apôtre de la paix et de l'Europe, marque une étape symptomatique.

Après une expérience comme celle que nous venons de vivre, on peut être assuré que la création de l'Europe est maintenant mûre pour sa réalisation. Les progrès de la Science et l'avancement de la Technique hâtent la marche de l'Histoire, mais rappelons que le progrès si extraordinaire, si grand soit-il, n'est ni bon ni mauvais, il est indéterminé, il est ce que l'homme le fait. Les hommes anciens combattants et ceux qui les accompagnent sont réunis aujourd'hui pour que ce progrès matériel devienne un bienfait qui engendre la paix.

CHRONIQUE DU JUMELAGE

1957-1963, six années déjà d'une amitié qui se noue de plus en plus solidement entre nos villes jumelles. Le nombre des familles intéressées par les rapports entre ces villes étant de plus en plus grand, notre jumelage prend là sa signification profonde.

Les activités de l'année 1963 ont commencé en avril par le passage en transit de 24 adolescents de Maidenhead qui, partant en Espagne, nous ont fait visite 24 heures et ont dormi sous les tentes dressées à leur intention.

Ce même mois, nous recevions 15 Allemands qui, conduits par une personnalité européenne, voulaient visiter la ville et la Mairie de Saint-Cloud ; un goûter leur fut offert.

Courant mai, une équipe de 30 jeunes sportifs de Bad Godesberg se mesurèrent avec nos équipes de football de Saint-Cloud.

En juin, une classe entière d'un lycée de Bad Godesberg en voyage d'études à Paris vint partager toute une journée la vie du Lycée de garçons.

En juillet, nous recevions à notre colonie de vacances 11 garçons de Bad Godesberg accompagnés par Monsieur le Professeur Angersbach (dont c'était le troisième séjour à Charbonnière) et le 6 août, après une visite de 24 heures à Saint-Cloud, ces jeunes colons occasionnels repartaient chez eux emmenant dans leur famille 10 garçons de Saint-Cloud dont la plupart avaient été choisis par leur Directeur d'école.

La portée de ces échanges de jeunes et de l'accueil fait par les familles est extraordinaire.

Le jour du départ des petits Français de Bad Godesberg (le 2 septembre) le quai de la gare de Bad Godesberg présentait une très grande animation et toutes les familles allemandes ayant reçu nos petits Clodoaldiens étaient au complet tenant à manifester par leur présence à la gare l'affection qui les liait déjà à leurs jeunes pensionnaires d'un mois.

Il est à signaler qu'un grand nombre de familles mises ainsi en contact par ces séjours de leurs enfants sont restées en rapport et certaines d'entre elles ont fait cette année des séjours à Bad Godesberg.

Par ailleurs, des échanges individuels ou réception d'hôtes payants ont été réalisés à Maidenhead (15, pour cet été).

Il est bien dommage que les vacances scolaires anglaises soient très loin de correspondre aux nôtres, ce qui a empêché le séjour souhaité de 10 Anglais de Maidenhead qui se seraient rencontrés à Charbonnière avec les 10 jeunes de Bad Godesberg. Des projets s'ébauchent déjà pour l'an prochain.

En ce qui concerne Frascati, nos échanges, malheureusement se bornent aux lettres officielles que s'adressent les Maires des deux villes. Frascati est très loin et les Italiens ne conçoivent pas l'échange des jeunes sous le même angle que nous.

Nous tenons toutefois à signaler que lorsque des Clodoaldiens en visite à Rome se présentent à Frascati, ils y reçoivent l'accueil le plus amical.

Ceci est également valable, bien entendu, pour Maidenhead et Bad Godesberg et nous ne saurions trop en-

courager nos compatriotes à user au maximum de cette amitié qu'ils rencontreront dans nos villes jumelles au cours d'un séjour ou simplement d'un passage.

Les activités citées plus haut concernaient seulement les enfants ; à signaler également quelques visites rapides d'adultes :

Un autocar de 40 personnes, ouvriers et employés de Bad Godesberg conduits (à titre privé) par M. PETER, Maire-Adjoint de Bad Godesberg, fut reçu un dimanche matin à la Mairie de Saint-Cloud où l'apéritif leur fut offert.

Toujours à titre privé, 24 dames de Bad Godesberg sont les hôtes de 24 familles de Saint-Cloud en ce moment.

Sur le plan des visites officielles, deux manifestations :

En juin, 4 conseillères municipales allemandes rendaient la visite que leur avaient faite les quatre conseillères municipales de Saint-Cloud invitées l'an dernier par M. HOPMANN, Maire de Bad Godesberg.

En octobre, Monsieur le Docteur LINZ, nouveau Maire de Bad Godesberg doit rendre visite à notre ville.

La manifestation la plus émouvante de l'année fut, sans conteste, la rencontre des Anciens Combattants de Saint-Cloud à Bad Godesberg.

Nouvelles de Saint-Cloud de Floride

M. et Mrs. BREAKSTONE de Saint-Cloud (Floride) ont passé trois mois dans notre ville.

Nous avons eu également la visite de M. GOOD-NOUGH de la même ville.

NOUVELLES DE SAINT-CLOUD D'ALGERIE

La « débaptisation » des noms des communes d'Algérie se poursuit inexorablement. Les nouvelles autorités essayent avec ténacité et sectarisme d'effacer tout ce qui peut rappeler la France avec son passé de gloire et d'honneur.

C'est ainsi que nous avons été peiné d'apprendre que dans le cadre de cette campagne la commune de Saint-Cloud d'Algérie qui portait officiellement ce nom depuis 1848 s'appellera désormais « GDYEL ».

Il nous est douloureux de savoir que sur les 4.000 Français que comportait ce beau village il n'en reste qu'une centaine.

Un vignoble magnifique d'une superficie de 6.000 ha appartenant à plus de 400 agriculteurs est abandonné et déclaré « bien-vacant ».

La migration est totale et définitive.

La population laborieuse de Saint-Cloud d'Algérie s'est fixée dans les départements de l'Aude, du Gard, des Alpes-Maritimes, des Pyrénées-Orientales et de la Haute-Garonne. Elle s'adapte assez bien dans ces régions agricoles mais elle a dû se reconverter car les terres complantées en vignes sont excessivement chères.

Son Maire, le Docteur COR, qui fut notre hôte est installé comme médecin à Nice. Ses compétences professionnelles et son dévouement lui ont déjà permis de s'imposer dans sa nouvelle résidence.

Son personnel communal est en instance de reclassement.

C'est avec plaisir que dans le cadre de ce reclassement professionnel nous avons pu accueillir son secrétaire général M. VALVERDE Séraphin, Officier de réserve et ancien combattant, affecté en qualité de chef du Bureau des Sports et de la Jeunesse de notre ville.

Si le voyage des rapatriés est sans retour, si l'exode a été hideux, nous pensons qu'après une année passée en France, ils ne doivent plus vivre en marge de notre société.

A tous nous leur souhaitons de se retrouver Français en France !

DEUX SECOURISTES DE SAINT-CLOUD AU CENTRE AMERICAIN DE CHIEMSEE

Comme tous les ans, au mois de juillet, quatre secouristes français étaient invités par la Croix-Rouge américaine à participer au Centre de formation et d'entraînement de Chiemsee, près de Munich. Deux de ces secouristes sont de Saint-Cloud : Philippe Angot et Jean-Pierre Roberjot. Ils ont participé activement, avec leurs camarades de Saint-Germain-en-Laye, au programme du Centre qui comprend : conférences, groupes de discussion, cours et travaux pratiques dans toutes les branches du secourisme, récréations et excursions organisées, le tout dans le cadre magnifique du Lac Chiemsee et des montagnes du Tyrol et, ce qui ne gêne rien, dans le confort d'un hôtel spécialement aménagé pour les Américains.

Les deux secouristes de Saint-Cloud se sont particulièrement distingués en gagnant le concours de kayaks, le concours de secourisme, des applaudissements nourris pour leur représentation au cours de la Nuit Internationale, le concours de twist, etc. Ils ont été également sélectionnés pour parler à la radio des Forces américaines (AFN) et leurs réflexions ont été cotées par les journaux américains.

Avec les secouristes délégués des années précédentes (Lucien Cantineau, Catherine Duquesnoy, Monique Michoudet, Oleg Netcheff, Françoise Desobliaux), ils vont prochainement mettre sur pied un programme d'action commun avec les jeunes du Lycée américain de Saint-Cloud qui font partie de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Cette coopération existe depuis quatre années déjà et est très développée. C'est ainsi que nous devons, entre autres choses, le téléphone du poste de secourisme de l'autoroute à la générosité de la Croix-Rouge américaine et des officiers américains du SHAPE.

Nous félicitons les deux délégués de Saint-Cloud qui ont si bien représenté la France.

NOTRE MUSEE D'HISTOIRE LOCALE EST TRES VISITE

Nos lecteurs savent qu'il existe un Musée d'Histoire Locale, installé dans les locaux de la mairie et aussi avons-nous le plaisir de leur signaler que ce Musée a fait l'objet de nombreuses visites organisées par divers groupements dont nous ne citerons que les principaux :

— La Caisse Nationale des Monuments Historiques,

- Le Groupe Histoire et Archéologie,
- La Société Historique et Artistique de Suresnes,
- L'Entraide de la Légion d'Honneur,
- L'Art pour tous,
- Le Touring-Club de France,
- Paris et son Histoire.

De nombreuses personnes ont au cours de l'année 1963 visité quotidiennement notre Musée et l'on peut estimer à 2.000, l'ensemble des visiteurs qui se sont intéressés aux gravures, objets ou souvenirs de toutes sortes, relatant le riche passé de Saint-Cloud.

Habitants de notre ville, si vous ne le connaissez pas encore, comblez cette lacune, vous ne regretterez pas votre déplacement.

M. Robert HARDOUIN, Conservateur, reçoit tous les lundis et jeudis après-midi, mais le Musée peut être visité aux heures d'ouverture de la Mairie (de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30, à l'exclusion des samedis après-midi, dimanches et jours fériés).

LA MAIRIE S'EMBELLIT

Un de nos anciens conseillers, M. Dagnaux, à l'occasion de son départ de Saint-Cloud, nous a remis un très beau tableau en souvenir de son père, peintre de l'Ecole de Corot,

M. Dagnaux Albert-Marie-Adolphe.

Le sujet en est « L'Abreuvoir ». Ce tableau ornera l'antichambre du 1^{er} étage de la Mairie.

ECOLE ALLEMANDE DE SAINT-CLOUD

Le « Goethe-Institut zur Pflege deutscher Sprache und Kultur im Ausland » est destiné à répondre à l'intérêt que beaucoup de Français, de plus en plus nombreux portent à l'Allemagne et à la culture allemande.

Dans ce but, le Goethe-Institut organise des concerts, des conférences, des représentations théâtrales. Un certain nombre de ces manifestations culturelles ont eu lieu à Paris depuis le début de cette année et elles seront encore plus nombreuses et plus importantes au cours de l'hiver et du printemps prochains. Entre autres, sont déjà prévus :

Des conférences de M. Carlo Schmid (vice-président du Bundestag), de M. Denis de Rougemont, de M. Bruggmans (Recteur du Collège d'Europe) : des lectures publiques de leurs œuvres par les écrivains Günter Eich, Hans Magnus Enzensberger, Hans Erich Nossac ; un concert « Jazz en Allemagne », un concert de l'ensemble de musique de chambre Gerhard Seitz, avec le concours de la chanteuse Jeanne Héricard (« Pierrot Lunaire » de Schönberg), etc.

En outre, la connaissance de la langue étant le meilleur moyen d'accéder à la compréhension d'un pays étranger, le Goethe-Institut offre à tous les Français qui le désirent la possibilité d'apprendre l'allemand — ou de se perfectionner dans la connaissance de cette langue — au moyen de méthodes modernes et éprouvées, sous la direction de professeurs allemands.

Depuis plus d'un an, le centre culturel du Goethe-Institut est installé au cœur du Quartier Latin (31, rue de Condé). Il comporte une bibliothèque de plusieurs milliers de volumes, enrichie constamment par des nouvelles acquisitions, et des salles de classe où ont lieu des cours de langue de tous les niveaux. A partir de la rentrée, fonctionnera aussi un petit laboratoire de langues qui contribuera à intensifier et à perfectionner l'enseignement par des méthodes très modernes.

Les professeurs de l'Institut se rendent aussi à la Maison de l'Allemagne de la Cité Universitaire et à l'*Ecole allemande de Saint-Cloud*, pour y donner des cours à l'intention des élèves qui travaillent dans la journée et pour lesquels le Quartier Latin est trop éloigné.

C'est pendant l'année scolaire qui vient de se terminer que des cours d'allemand ont été organisés pour la première fois dans les locaux de l'*Ecole allemande de Saint-Cloud*. Cette initiative s'est trouvée justifiée par la réussite de ces cours élémentaires I et II, destinés aux débutants, qui ont été suivis par des habitants de Saint-Cloud, de Boulogne et des environs. C'est pourquoi des cours similaires seront donc organisés pendant l'année scolaire 1963-1964. Malheureusement, il ne sera pas encore possible d'y adjoindre des cours d'un niveau plus élevé ; mais les personnes s'y intéressant sérieusement et ne pouvant toutefois se rendre au quartier Latin, faciliteraient la préparation future de ces cours si elles vouldraient bien indiquer leur nom et leur adresse au secrétariat de l'Ecole allemande.

Les inscriptions aux cours élémentaires, qui auront lieu les lundis et les mercredis soir, sont reçues tous les lundis depuis le 6 septembre au secrétariat de l'Ecole allemande. Les cours commenceront le 7 octobre et dureront jusqu'à la fin du mois de juin 1964. Les élèves pourront alors se présenter aux examens et recevront les certificats du Goethe-Institut permettant d'accéder soit au cours élémentaire II, soit au cours moyen.

Toutes les personnes qui s'intéressent aux activités culturelles de l'Institut peuvent s'adresser directement au bureau de Monsieur le Directeur, Dr. Christian Schmitt, 137, boulevard Haussmann, Tél. : BAL. 59-05. Une documentation sur ces activités leur sera envoyée, leur nom et leur adresse seront en outre classés dans un fichier, ce qui permettra de les inviter à toutes les manifestations organisées par l'Institut.

Pendant une année encore, ces manifestations auront lieu dans différentes salles de spectacle ou de concert louées par la direction de l'Institut.

Ensuite, deux immeubles actuellement en construction rue de Lübeck, seront terminés et les principales activités du Goethe-Institut pourront y être rassemblées.

CONFERENCES

Rappelons tout d'abord que l'Association « *Les Amis de Saint-Cloud* », en accord avec la « *Société d'Entr'Aide de la Légion d'Honneur* » et la « *Société des Artistes Clodoaldiens* », organise le samedi 19 octobre 1963, à 15 h 30, une Causerie sur

Gaston LA TOUCHE

que fera son fils Pascal, dans le Salon des mariages de la Mairie où des œuvres de ce peintre de l'élégance seront pour la première fois rassemblées en une exposition unique... et gratuite.

Un mois plus tard, le dimanche matin 17 novembre 1963, vers 11 heures, salle Verhaeren du Centre Culturel et Artistique de la Ville, rue des Ecoles, le journaliste-critique théâtral Irénée MAUGET, auteur du livre singulier

« *Avec les Gloires de mon temps* »

parlera sur ce sujet qu'il a traité en réunissant ses plus amusants souvenirs sur les comédiens, les écrivains, les savants, les peintres célèbres de la « Belle-Epoque ».

L'invitation est gracieuse et l'entrée libre.

Comme la précédente, cette manifestation littéraire est à mettre à l'actif de l'Association « *Les Amis de Saint-Cloud* » qui publie chaque trimestre une fort belle revue (appelée trop modestement « *le Bulletin* ») dont la renommée va grandissante et dont la diffusion s'étend même hors de nos limites locales...

Vu ces considérations, tout homme d'esprit, toute femme de goût, tout Clodoaldien qui se cultive ne devrait-il pas adhérer aux « *Amis de Saint-Cloud* » ?

Leur secrétaire général, Mlle CHAMON, en permanence à la Mairie, se fera un plaisir d'enregistrer leur inscription.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Ordre des Palmes académiques

Officiers (au titre du département de Seine-et-Oise, — décret du 13 juillet 1963).

— Mlle CHARPENTIER Marcelle, Professeur de Lycée à Saint-Cloud.

— M. MAILLARD Charles, Surveillant général du Lycée de Saint-Cloud.

Chevaliers :

— Mme MEURIOT, née SOLIMAN Paule, Professeur de Lycée à Saint-Cloud.

— M. POULARD Paulus, Directeur d'école à Saint-Cloud.

(Décret du 1^{er} août 1963)

Ordre de la Santé Publique

Au grade de Chevalier :

— Dr GEST Jean, Médecin-Chef de service au Centre anticancéreux de Saint-Cloud.

Médaille d'Honneur départementale et communale

Médaille de Vermeil

(Ministère de l'Intérieur, Seine-et-Oise, arrêté du 25-4-63)

— DUHAMEL Georges, ouvrier professionnel à la ville Saint-Cloud.

— ROBERT Georges, éboueur au service de la ville de Saint-Cloud.

Médaille d'Argent

— Mme BAILE Mathilde, infirmière à l'hôpital de Saint-Cloud.

— Mme BELLANGER Charlotte, infirmière à l'hôpital de Saint-Cloud.

— Mlle CECCHETTI Marie, aide-soignante à l'hôpital de Saint-Cloud.

— Mlle DEROUET Joséphine, aide-ouvrière professionnelle à l'hôpital de Saint-Cloud.

— M. LECHAT Henri, ouvrier professionnel à la Maison de Retraite Lelegard à Saint-Cloud.

— Mme MESME Justine, femme de service au Centre Culturel de la ville de Saint-Cloud.

Ordre du Mérite du Combattant

(Décret du 18 juin 1963)

Au grade de Chevalier :

— M. MARCOUIN Edouard, membre actif de la Fédération des Combattants Républicains, Saint-Cloud.

Ordre du Mérite Sportif

(Arrêté du 13 mai 1963)

— M. PONSARD Jean, Saint-Cloud.

CHAMBRE DES METIERS DE SEINE-ET-OISE

(Récompenses : 2^e trimestre 1963)

Médaille de la Chambre des Métiers

Médaille de Bronze

— M. RISH Robert, boucher-charcutier, 5, rue Dailly à Saint-Cloud.

« A participé à la formation professionnelle ».

Nos félicitations aux nouveaux promus ou décorés.

**ENSEIGNEMENT MENAGER DE LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

CONSULTATIONS MENAGERES,
COURS POUR JEUNES FILLES,
MERES DE FAMILLE,
ETUDIANTES,
OUVRIERES
EMPLOYEEES,

14, RUE DES ECOLES à SAINT-CLOUD

Reprise des Cours

Les inscriptions peuvent être prises pour tous les cours, à partir du 26 septembre 1963 à 9 heures.

— *le jeudi à 9 heures*, à partir du 26 septembre.

— *le jeudi à 17 heures*, à partir du 17 octobre.

— *le mercredi à 14 heures*, à partir du 16 octobre.

Nous avons le plaisir de faire connaître que les séances bimensuelles de cinéma éducatif, destinées aux enfants des écoles, de 8 à 14 ans, reprendront le jeudi 3 octobre 1963.

Les films seront passés au Centre Culturel et Artistique, rue A.-Hébert, d'octobre 1963 à avril 1964, les premier et troisième jeudis du mois à 14 h 45.

CIRCULATION ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS DE L'UNION NORDIQUE

En vertu d'une décision des gouvernements du Danemark, de la Suède, de la Norvège et de la Finlande, l'obligation du passeport est supprimée pour l'entrée des Français dans ces pays.

Ceux-ci pourront donc désormais se rendre dans les quatre Etats précités, y effectuer des séjours ne dépassant pas trois mois et en sortir sous le seul couvert de la Carte nationale d'identité.

GARDERIE MUNICIPALE

Le Maire informe la population que la Garderie Municipale a ouvert ses portes pour l'année scolaire 1963-1964 aux enfants de 3 à 7 ans ;

LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 1963

dans un local situé au stade Kelly, à proximité du Groupe scolaire de Montretout, rue René-Weill.

Elle fonctionne tous les jeudis, de 14 heures à 17 heures.

Les enfants se réunissent :

POUR LE QUARTIER DU CENTRE : 13 h 30, Place Silly.

POUR LE QUARTIER DES COTEAUX :

a) à 13 h 30 : Groupe H.L.M., rue du 18-Juin (face le n° 23) ;

b) à 13 h 45 : Carrefour avenue Bernard-Palissy et boulevard Sénard.

Ils sont pris en charge par le personnel désigné à cet effet et ramenés le soir aux mêmes points où les familles viendront les reprendre.

Les enfants du QUARTIER DE MONTRETOUT se rendront directement à la garderie, à 14 heures.

Les inscriptions sont reçues à la Mairie, 1^{er} Bureau (Bureau d'Aide Sociale).

Les jeunes ont repris depuis 15 jours déjà le chemin de l'école et la colonie de vacances n'est plus qu'un souvenir (un très bon souvenir).

En juillet, 100 garçons de 7 à 14 ans, dont 10 garçons de Bad Godesberg, animèrent le château et les bois de jeux et de chants joyeux.

Le 9 août, 70 filles prenaient le relais et s'il y eut moins de soleil qu'en juillet, il n'y eut pas moins de plaisir. Une fois par semaine, les jeunes équipes étaient conduites à la piscine d'Orléans.

Les deux kermesses traditionnelles eurent le même succès que les années précédentes avec leurs comptoirs bien garnis de lots agréables dus en partie aux commerçants de Saint-Cloud que nous tenons à remercier ici bien sincèrement.

A ces jeunes qui ont passé deux mois très agréables, nous donnons rendez-vous l'an prochain.

LA VIE A L'HOPITAL

L'activité croissante de l'Hôpital et son extension

Les travaux d'agrandissement de l'hôpital, activement poussés, entrent dans une partie très délicate : l'équipement des services spécialisés (bloc opératoire et radiologie notamment).

Une demande de subvention d'équipement a été déposée, tant auprès de l'Etat que des organismes de Sécurité Sociale.

Nous espérons ouvrir, en octobre prochain, les consultations de Maternité - Gynécologie, avec une entrée particulière sur la rue Lauer.

Mais, si l'agrandissement de l'hôpital se poursuit, l'Hôpital actuel ne perd rien de son activité, bien au contraire.

Quelques chiffres situent nettement cet accroissement de vitalité.

Au cours de l'année 1962, 2 498 malades ont été admis à l'hôpital contre 2 393 en 1961 et 2 279 en 1960.

Parmi ces 2 948 hospitalisés, 828 habitaient Saint-Cloud, mais 50 communes de Seine-et-Oise ont adressé des malades à l'établissement hospitalier de notre Ville.

Cet important mouvement a produit un nombre de journées d'hospitalisation de 48 303 contre 46 617 en 1961, se décomposant ainsi :

— dans les services de Médecine	27 127
— dans les services de Chirurgie	14 210
— dans le service de Maternité	6 966

L'occupation moyenne de l'hôpital a été, pour 1962, de 82 %.

A ce titre, nous citerons que 441 naissances ont eu lieu à l'hôpital (214 garçons et 227 filles) et que 138 habitants de SAINT-CLOUD ont séjourné dans notre service de Maternité au cours de l'année écoulée.

Les services externes de consultations, de radiologie, de laboratoire voient également leur activité accrue. 4 425 actes ont été pratiqués en radiologie et 25 479 examens de laboratoire ont été faits.

L'Hôpital possède des services d'urgence et fonctionne sur ce point comme un véritable petit Centre hospitalier.

A tout heure du jour et de la nuit un Interne de permanence et des infirmières diplômées prodiguent les premiers soins aux malades ou blessés.

Si la nécessité est reconnue, l'Interne doit appeler immédiatement le Chirurgien ou Médecin de garde, et si besoin est, le Médecin Anesthésiste ou l'infirmière-Anesthésiste de service, la laborantine, le Médecin radiologue ou le manipulateur de garde.

Ces gardes ou permanences de toutes spécialités entraînent évidemment des dépenses assez lourdes mais assurent aux usagers une garantie dans les premiers soins ou dans les cas fréquents d'interventions d'urgence.

En Maternité, une sage-femme présente dans le service 24 heures sur 24, pratique les accouchements et appelle immédiatement le Chef de service en cas de complication.

Les travaux d'agrandissement de l'Hôpital sont toujours activement poussés, compte tenu du déblocage des crédits par l'Etat et la Sécurité Sociale.

La première réalisation effective sera, courant octobre c'est-à-dire très prochainement, la mise à la disposition de Monsieur le Docteur Bertrand, pour sa consultation hospitalière de Maternité-Gynécologie, des locaux destinés à cet effet et dont l'entrée, réservée à cette seule consultation, SE FERA PAR LA RUE LAUER.

Un hall accueillant, deux salles de visites et de soins, équipées de déshabilleurs personnels, le bureau du Médecin et celui de l'Assistante Sociale constitueront un ensemble moderne devant satisfaire les nombreuses consultantes de notre ville et des environs.

A la Maison de Retraite LELEGARD

La Maison de Retraite des Etablissements Hospitaliers est constamment occupée dans la totalité de sa capacité.

Le nombre des journées a atteint, en 1962, un total, jamais égalé, de 90 441.

250 personnes âgées y jouissent, dans le calme, d'un repos et d'une vie bien réglée et sans heurt qui est indiscutablement une des causes principales de la longévité des pensionnaires dont une partie importante est composée d'habitants de notre ville (2 de plus de 95 ans, 18 de plus de 90 ans, 120 de plus de 80 ans).

Les soins et l'entretien sont assurés d'une façon parfaite par les Sœurs attachées à notre Maison de Retraite, qui est considérée par les Services de la Préfecture de Seine-et-Oise, comme l'une des Maisons les plus confortables et les mieux tenues du Département.

De nombreuses demandes d'admission, émanant de personnes âgées de Saint-Cloud et des communes environnantes, sont en instance, tant pour des chambres payantes que pour des places de participants, au compte du Département.

PREVENTION GENERALE CAISSE PRIMAIRE CENTRALE DE SECURITE SOCIALE

La Caisse primaire centrale de Sécurité Sociale organise au Dispensaire P.M.I., 103, rue de Paris à Boulogne, des séances d'examens de Santé gratuites pour les Assurés sociaux de Saint-Cloud et leur famille.

Elles auront lieu les Vendredi et Samedi de chaque semaine, de 14 heures à 16 h 30 et de 17 heures à 19 h 30. du 20 septembre au 14 décembre 1963.

Ces visites comportent :

- un examen clinique général,
- une radioscopie,
- des actes de laboratoire,

avec, si besoin est, recours à des Spécialistes qualifiés.

Elles sont exclusives de toute thérapeutique, l'intéressé ayant la possibilité de communiquer à son médecin traitant habituel le bulletin de santé qui lui sera adressé.

Seront convoqués individuellement cette année les assurés nés en 1904-1914-1924-1934-1941.

Nous les invitons instamment à répondre à cette convocation et à y conduire leur famille.

L'an dernier sur 90.000 assurés visités.

- 136 cas de tuberculose,
- 93 cas de cancer,
- 2542 cas d'hypertension,
- 1049 cas de maladie de cœur ou des vaisseaux,
- etc.,

jusque là ignorés, ont été dépistés.

La guérison est d'autant plus certaine que le diagnostic est précoce.

En dehors des convocations régulières toute personne qui le désire peut se faire inscrire.

Pour tous renseignements ou inscriptions écrire en franchise postale au :

SERVICE DES EXAMENS DE SANTE
5, rue de la Durance
Paris-12^e

« JOUR DE JOIE »

Saint-Cloud, comme toutes les communes, a malheureusement ses dossiers « d'Aide Sociale ». Les bénéficiaires (si l'on ose employer ce mot) en sont les personnes âgées, seules pour la plupart d'entre elles, mal logées, et ne possédant que d'infimes ressources. Ayant derrière elles pour les unes, toute une vie de labeur, pour quelques autres, une petite aisance disparue, elles aboutissent lamentablement à ce crépuscule sans joie, à cette vie étriquée, résultat de guerres et de dévaluations successives.

Une législation dont nous ne ferons pas ici le procès permet que leur soit versée annuellement une rente ridicule.

Il faut avec cela vivre ; c'est-à-dire se loger, se nourrir, se chauffer, se vêtir.

Une mairie ne peut que compléter ce modeste budget par des bons en nature (pain, viande, légumes, lait, charbon) et obtenir par l'intermédiaire du bureau d'Aide Sociale, une assistance médicale qui devient de plus en plus nécessaire à mesure que les années s'ajoutent.

70 personnes sont ainsi officiellement aidées. Est-ce suffisant ? Non certes. Il faut apporter davantage, apporter mieux et le « Jour de Joie » devra remplir ce rôle.

Réunis à la mairie, le 9 mai, sous la présidence de Mme Clément, Maire-Adjoint, chargée des questions sociales, tous les organismes ayant d'une manière ou d'une autre, un rôle social et surtout un souci d'aider ces vieillards sans famille, ont été unanimes pour qu'en ce début d'automne, tout soit mis en œuvre pour que ce « *Jour de Joie* » soit institué dans notre ville.

Cela consiste en quoi ? Le voici :

Deux fois par mois une famille procurera un repas à un vieillard seul (homme ou femme), soit en portant le repas au domicile de la personne à aider, soit en invitant celle-ci à la table familiale.

Il ne s'agit pas d'une aumône, mais d'une attention amicale.

Aucune aide officielle, aucune subvention municipale ne remplacera, pour ceux qu'il nous faut aimer plus que les autres parce qu'ils sont seuls, le geste que nous demandons à ceux qui le pourront accomplir.

Pour l'aube de ce « *Jour de Joie* », il est nécessaire que nous ayons 55 familles clodoaldiennes.

Ce sera peu spectaculaire, mais efficace et comme un minimum d'organisation est souhaitable, les personnes intéressées par ce projet devront adresser leur nom et leur adresse à la mairie.

Mme Lorrain, Présidente du Parrainage des Vieillards et Mme Choiset, toutes deux conseillères municipales et membres du Bureau d'Aide sociale, ont été habilitées par tous les organismes réunis pour faire la répartition des bénéficiaires de ce « *Jour de Joie* ».

Liste des organismes convoqués à cette réunion du 9 mai à laquelle étaient présentes les assistantes sociales.

- Parrainage des Vieillards,
- Association des Vieux Travailleurs,
- Aide à domicile aux personnes âgées,
- Croix-Rouge (Service social),
- Dispensaire « Boulevard de la République »,
- Dispensaire « des Côteaux », 11, rue Albert-1^{er},
- Dispensaire « Maison Monestier », 6, place Deville,
- Associations Familiales, Catholique et Protestante,
- Association « Louise de Marillac »,
- Conférence « Saint-Vincent-de-Paul »,
- Action Catholique (Service d'Entraide),
- Secours Catholique,
- Ligue contre le Cancer,
- P.A.C.T.,
- Association « Aide aux Mères de famille ».

Tous renseignements qu'il vous plairait d'obtenir concernant ces organismes vous seront donnés au Bureau d'Aide Sociale (1^{er} Bureau - Mairie).

Quête pour les Vieillards sur la voie publique le 27 octobre 1963.

Sait-on que 90 % de la collecte obtenue sont répartis à Saint-Cloud même ?

ECLAIRAGE PUBLIC

Voici venir la période d'hiver et les nuits les plus longues.

Notre attention est à nouveau appelée sur l'éclairage public de la Commune.

Les canalisations souterraines d'alimentation ont eu terriblement à souffrir des intempéries de l'hiver dernier, intempéries qui ont provoqué au cours de l'été pluvieux qui a suivi, de nombreux claquages dans la plupart des quartiers de la ville.

Les mouvements de sol, dus au gel et à la pluie, particulièrement en terrain glaiseux, sont en effet préjudiciables aux installations souterraines et notamment aux

boîtes de jonction, installations qui ont déjà pour la plupart, 30 années de service.

Des réparations ont été faites, mais certaines provisoirement, la recherche des défauts obligeant à faire des sondages sous les revêtements de trottoirs ou de chaussées.

Au fur et à mesure du remplacement des câbles défectueux, des boîtes de jonction et de contrôle sont posées en bordure de l'alignement des rues, ces petites armoires peintes en bleu clair, que l'on voit dans certaines rues contiennent les départs de câbles qui pourront être « sonnés » sans être obligé d'ouvrir des fouilles sur chaque boîte souterraine.

Pour le Boulevard de la République, un nouveau réseau est envisagé, avec nous l'espérons, le concours financier du District. Nos lecteurs seront mis au courant du nouveau projet lorsque les accords seront intervenus entre les dits services du District, les Ponts-et-Chaussées de Seine-et-Oise et les Services Techniques Municipaux.

Du nouveau pour les sports et la jeunesse :

1) *des terrains de sport dans le parc de Saint-Cloud*

Un accord est en train de se faire avec le Commissariat à la Jeunesse et aux Sports. Nous n'en avons pas encore la teneur exacte, mais nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs informés.

2) *Piscine*

Une piscine ouverte au public va s'édifier à l'angle des rues de l'Aqueduc et du Mont-Valérien. Nous en parlerons dans un prochain bulletin.

ELAGAGE

Nous rappelons que les propriétaires, locataires ou responsables de propriétés situées en bordure de la voie publique, doivent procéder à l'élagage des branchages et verdure qui débordent sur la voie publique, conformément à l'article 35 du Règlement de Police Municipale.

Nous demandons aux personnes intéressées de vouloir bien se conformer à ces prescriptions et de tenir compte des avis qui pourraient leur être notifiés par les services de voirie.

SORTIE DES POUBELLES

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les dispositions de l'arrêté portant le règlement de Police Municipale, au titre Premier : « Balayage, Propreté, Salubrité qui prescrit :

« Il est interdit de déposer des immondices et ordures ménagères sur la voie publique avant 5 heures du matin

et après 8 heures du matin, c'est-à-dire après le passage des voitures chargées de l'enlèvement des boues. »

« Ces ordures et immondices seront déposées dans des boîtes ou récipients, devant les portes des maisons, aux heures fixées par le paragraphe ci-dessus. Ces boîtes ou récipients devront être enlevés aussitôt après le passage des voitures d'enlèvement des boues. »

Certaines personnes ayant pris l'habitude de sortir les poubelles le soir et parfois dès 18 heures, nous leur demandons de cesser cette pratique déplorable pour la propreté de notre ville. Il nous serait désagréable d'avoir à faire dresser des procès-verbaux...

Quelques places de cantonniers sont actuellement vacantes à la Ville de Saint-Cloud.

Salaire mensuel (agent célibataire) :

— Cantonniers titulaires	517 F
— Cantonniers auxiliaires	460 F

Limite d'âge maximum :

— Cantonniers titulaires	35 ans
— Cantonniers auxiliaires	65 ans

Se présenter ou écrire à la Mairie de Saint-Cloud (Services Techniques).

DANS LES SOCIÉTÉS

FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS REPUBLICAINS

Section de Saint-Cloud

La Section de Saint-Cloud a tenu son Assemblée générale le 30 juin 1963.

L'ordre du jour : renouvellement du Président et établissement du Bureau. Celui-ci a été composé comme suit :

Présidents d'honneur. — M. DELARFEUX, M. JONACK.

Président actif. — M. HUET.

Vice-Présidents. — M. MARECHAL, M. ANNET.

Secrétaire général. — M. ANNET.

Secrétaire adjoint. — M. BOUDOT.

Trésorier. — M. GODIN.

Notre nouveau Président Huet, remercia l'assistance de la confiance qu'elle témoigne « et m'efforcerai, dit-il de conduire la section à bien ».

Le secrétaire Jack Annet, retrace l'activité de la section et le rapport moral.

Le trésorier Godin, présente la situation financière et est félicité de sa bonne gestion. Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité.

Les cartes d'anciens Combattants sont valables jusqu'au 1^{er} janvier 1965, quelle que soit la date de validité portée sur votre carte, celle-ci reste valable sans aucune formalité (ceci en réponse à de nombreuses démarches).

Des félicitations sont adressées à M. Marcoin, qui vient d'obtenir la médaille du Mérite Combattant. Un vin d'honneur termine cette nouvelle Assemblée générale dans une ambiance des plus sympathiques.

Le Secrétaire : Jack ANNET.

ASSOCIATION AMICALE DES MUTILES PRISONNIERS DEPORTES, ANCIENS COMBATTANTS, VICTIMES DE GUERRE

Bureau pour 1963-1964

Président. — M. CATELAIN Emile.

Vice-Président. — M. CHAUVEAU Gabriel.

Secrétaire. — M. CATELAIN Emile.

Secrétaire Adjoint. — M. TONNELIER Paul.

Trésorier. — M. DESJACQUES Elie.

Trésorier Adjoint. — M. PROST François.

Membres. — MM. Buchou, Damien, Moreau, Mesme, Gillet, Guérin, Libmont, Fusade.

Porte-Drapeau. — M. Bozzi.

Permanence : Tous les dimanches de 10 heures à 12 heures au 14, rue des Ecoles, à Saint-Cloud.

Techniques, médicales, radiologie, juridiques, aggravation et tous renseignements concernant les Victimes de guerre.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Cours de formation d'Auxiliaires sanitaires pour le temps de guerre ou de calamités publiques

Les Auxiliaires sanitaires constituent, en cas de conflit ou de calamité, le personnel soignant complémentaire des formations sanitaires et des équipes mobiles. Cet enseignement est organisé par la Croix-Rouge à la demande des Pouvoirs publics.

Une session aura lieu fin octobre à Saint-Cloud. Ces cours sont entièrement gratuits et ne comportent aucune obligation d'engagement celui-ci étant facultatif. Après 36 heures de cours — faits le soir — l'examen oral et pratique portera sur le programme suivant :

— 9 leçons de 2 heures de soins aux malades et aux blessés.

— 2 leçons sur l'organisation du temps de guerre.

— 12 demi-journées de stage dans un hôpital (facultatif).

Inscriptions. — A la Permanence, 14, rue des Ecoles à Saint-Cloud le vendredi de 17 heures à 19 heures ou par correspondance.

AVIS

Cimetière Concessions cinquantennaires

En vertu d'une délibération du Conseil Municipal approuvée par Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise le 10 juillet 1963, il est créé des Concessions de 50 ans au Cimetière de Saint-Cloud, depuis le 1^{er} août 1963.

Se renseigner au Bureau de l'Etat Civil, 2^e Bureau.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
publié en application des dispositions
de l'article 32 du Code Municipal
Séance du 21 juin 1963

L'an mil neuf cent soixante-trois, le vendredi vingt-et-un juin à vingt-et-une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Cloud, se sont réunis sous la présidence de M. Chaveton, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : M. Chaveton, Maire, MM. Monsel, Rollin, Raynaud, Clément, de Plinval, Larique, Ravaisse, Collain Etienne, Petit, Maillet, Mme Choiset, MM. Guillaume, Pleau, Lemonnier, Schmitt, Delahaye, Hardouin.

Absents excusés : Mme Clément, MM. Coutureau, Marin, Bourgues, Giraud, Colin André, Mme Desaubliaux, Mme Lorrain.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

Mme Clément a donné pouvoir à M. Etienne Collain.

M. Marin a donné pouvoir à M. Monsel,

M. A. Colin a donné pouvoir à M. Lemonnier,

Mme Desaubliaux a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Pierre Maillet est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 1963 est adopté à l'unanimité des membres présents, après observation de M. de Plinval qui regrette que l'on n'ait pas indiqué avec plus de netteté, sa demande de précisions concernant la création d'un poste de chef de bureau en faveur d'un agent rapatrié d'Algérie, notamment les fonctions attribuées.

Puis, passant à l'ordre du jour,

Le Conseil, à l'unanimité,

1° Vote un crédit complémentaire pour l'acquisition de terrains pour aménagement de parking Rond-Point Tissot ;

2° Adopte le rajustement du tarif des cantines scolaires ;

3° Adopte un nouveau tarif des droits de place pour les marchands forains à la Fête de Septembre ;

4° Fixe à 1 Franc le prix des douches et à 2 francs celui des bains aux Bains-Douches municipaux ;

5° Fixe le montant de la rémunération du personnel temporaire à recruter pour la colonie de vacances de Charbonnières ;

6° Adopte les dispositions des décrets des 19 avril et 20 mai 1963 concernant la révision du classement indiciaire de certains emplois communaux ;

7° Accepte de prendre en charge les frais de secrétariat pour les consultations prénatales et de nourrissons pour l'année 1962 ;

8° Adopte le tarif de vacations dû au médecin chargé des examens aux consultations de protection maternelle et infantile ;

9° Autorise le Maire à mettre à la disposition d'une entreprise de travaux publics, pendant 2 ans, les bâtiments de la « Ferme Neuve » à Charbonnière, étant entendu qu'un cahier de charges sera établi pour préciser les conditions dans lesquelles le preneur fera les travaux de remise en état ;

10° Ajourne, faute d'éléments suffisants, la révision du contrat d'assurances du Domaine de Charbonnière ;

11° Fixe à 1000 F la mise à prix du droit de chasse à Charbonnière ;

12° Autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition d'une propriété en Savoie pour l'établissement de classes de neige et colonie de vacances ;

13° Autorise le Maire à contracter un emprunt de 300.000 F pour l'acquisition d'une propriété en Savoie et les travaux d'aménagement ;

14° Donne un avis favorable à la création d'un Lycée Technique Municipal mixte d'enseignement commercial ;

15° Adopte l'avant-projet de construction d'un groupe scolaire à la Porte-Jaune en vue de sa transmission au Comité départemental des Constructions scolaires ;

16° Décide la mise en concession de cantines scolaires du groupe de Montretout, du Val d'Or, et des Collèges d'Enseignement général ;

17° Adopte le projet technique de création d'une piscine municipale rue de l'Aqueduc et autorise le Maire à passer un contrat de cour commune avec les promoteurs d'une réalisation immobilière contiguë, étant entendu que ceux-ci offriront des contre-parties suffisantes à la ville de Saint-Cloud ;

18° Accepte la cession gratuite d'une parcelle de terrain pour reprise d'alignement rue Gaston-La Touche ;

19° Par 14 voix sur 22 suffrages exprimés, désigne M. Delahaye comme membre du Conseil Municipal à la Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale en remplacement de M. Ducros, démissionnaire ;

20° Vote un complément de subvention de 50 % à la Société « Les Boul'Dogs » ;

21° Autorise le paiement des honoraires et remboursement de frais au notaire chargé de la rédaction des actes pour l'achat d'une propriété 14, place de l'Eglise ;

22° Autorise la prise en charge des frais de téléphone pour l'école maternelle du groupe du Centre ;

23° Accorde une bourse d'études ;

24° Ratifie un état de cotes irrécouvrables présenté par Monsieur le Receveur-Percepteur ;

25° Accepte une indemnité versée par la Compagnie d'Assurances pour sinistre d'un abri de voirie ;

26° Accorde la garantie communale pour un emprunt de 715.300 F à contracter par les Etablissements hospitaliers pour l'équipement des nouveaux bâtiments de l'Hôpital ;

27° Autorise diverses ouvertures de crédits ;

28° Ajourne pour nouvel examen une proposition tendant à la révision du prix des concessions perpétuelles au cimetière.

Sur suggestion de M. Guillaume demandant l'ouverture en été du marché de Montretout à 6 heures du matin, décide de renvoyer pour examen cette proposition à la Commission des Marchés.

Sur proposition de M. Ravaisse, invite le Maire à réglementer le stationnement des voitures aux abords des Ets Dassault.

M. Lemonnier s'étonne de la prolifération de baraquements élevés sans permis de construire rue de la Porte-Jaune ; il demande que la décision à intervenir du Ministre de la Construction, saisi de cette affaire, soit portée à la connaissance du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 22 juin à 0 h 45.

Le Secrétaire de séance :
P. MAILLET.

Séance du 28 juin 1963

L'an mil neuf cent soixante-trois, le vendredi vingt-huit juin à vingt-et-une heures les membres composant le Conseil municipal de la Ville de Saint-Cloud, se sont réunis sous la présidence de M. Chaveton, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : M. Chaveton, Maire, MM. Monsel, Rollin, Mme Clément, MM. Raynaud, Clément, de Plinval, Larique, Ravaisse, E. Collain, Petit, Giraud, Maillet, Mme Choiset, MM. Guillaume, Lemonnier, Schmitt, Hardouin.

Absents excusés : MM. Coutureau, Marin, Bourgues, Pleau, Colin, Mme Desaubliaux, M. Delahaye, Mme Lorrain.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Marin a donné pouvoir à M. Monsel,

M. Pleau a donné pouvoir à M. Petit,

M. Colin a donné pouvoir à M. Lemonnier.

Mme Desaubliaux a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Pierre Maillet est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire fait part à l'Assemblée du décès récemment survenu de M. Anselme Laurence, ancien Maire-Adjoint, dont il retrace la carrière municipale et demande au Conseil d'observer une minute de silence à sa mémoire.

Puis, passant à l'ordre du jour.

Le Conseil,

Adopte le plan d'urbanisme de détail proposé par la Direction Départementale du Ministère de la Construction concernant la zone de rénovation urbaine, secteur I, Place G. Clemenceau ;

Sur proposition de M. Ravaisse,

Emet le vœu que la Municipalité usera de toute son autorité pour que les promoteurs ne puissent arguer des déclarations d'insalubrité prises dans des conditions exceptionnelles pour acquérir à vil prix, les immeubles et commerces se trouvant inclus dans la zone de rénovation.

Cette décision est acquise par 21 voix contre une, celle de M. Robert Hardouin qui, désireux de voir aboutir le projet d'aménagement de la Place Clemenceau lié au problème de la circulation, s'élève contre l'édification d'un mur (plus ou moins aveugle) de 6 mètres de haut sur le tracé envisagé par les « Ponts et Chaussées », ainsi que la construction d'un viaduc de même hauteur à l'emplacement proposé par ledit service. Il souhaite en conséquence que l'on modifie à ce sujet la conception d'un plan de masse, répondant ainsi au vœu de la majorité des membres de

l'Association des « Amis de Saint-Cloud » qui craignent que ces ouvrages inesthétiques nuisent à l'harmonie de la colline avec la certitude de rendre tout un quartier inhabitable. Il pense que si une solution plus judicieuse pouvait être trouvée, lui et ses mandants se rallieraient aussitôt à la nouvelle formule... tout en satisfaisant aux impératifs de la situation.

Le Conseil, à l'unanimité,

1° Attribue une subvention de 800 F à l'Amicale du Centre et de 200 F au Comité des Fêtes de Saint-Cloud pour l'organisation de diverses manifestations dans ce quartier ;

2° Autorise le Maire à signer une police d'assurances concernant le domaine de Charbonnière, prévoyant une garantie illimitée pour le bâtiment et la clause « au premier feu » pour le contenu ;

3° Rejette par 15 voix contre 7, celles de MM. Guillaume, Ravaisse, Petit, Pléau, Lemonnier, Colin, Hardouin, une proposition de M. André Colin, Conseiller Municipal, tendant à ramener à 2.100 F les prix des concessions perpétuelles au cimetière au lieu de 3.000 F, tarif actuellement en vigueur ;

A l'unanimité,

Autorise la création de concessions cinquantenaires au cimetière communal et fixe à 750 F le prix de celles-ci ;

4° Autorise le Maire à renouveler les baux passés avec les Administrations des Contributions Directes et Indirectes pour les locaux mis à leur disposition dans un immeuble communal, 20, rue du Docteur-Desfossez et fixe en conséquence le montant des locations ;

5° Approuve une convention d'architectes entre la ville de Saint-Cloud et MM. Sogorb et Benezech pour la construction de la nouvelle école maternelle du Val d'Or ;

6° Autorise le Maire à signer divers marchés de gré à gré pour fournitures aux cantines scolaires ;

7° Accepte la proposition de M. le Directeur Départemental des Contributions Directes, de fixer à 1,51 % le taux de la taxe sur le revenu net des propriétés non bâties pour maintenir le rendement escompté ;

8° Renvoie à la Commission des Finances et au Bureau d'Aide Sociale, pour avis, la proposition d'attribution de subvention à l'Association Monestier, étant entendu que le principe d'une subvention est admis ;

9° Décide l'inscription d'une partie de la propriété située, 23, rue Armengaud, au plan d'aménagement en vue de l'extension du Lycée de Garçons ;

Demande à M. le Maire de faire toutes démarches utiles auprès des Autorités du District pour la prise en considération de cette extension ;

10° Adopte le vœu présenté par M. Rollin :

— Considérant les difficultés habituelles de circulation aggravées encore les jours de visite officielle de souverains étrangers allant visiter Versailles ou Rambouillet, rendant inutilisable pendant de longues heures au trafic ordinaire, l'autoroute de l'Ouest ;

Le Conseil,

Emet le vœu, que, à l'occasion de ces visites, l'hélicoptère soit préféré à l'automobile pour le transport de nos hôtes étrangers et des officiels, un précédent ayant d'ailleurs été créé lors d'une visite du Président Eisenhower ;

Par 17 voix et 5 abstentions, celles de M. Ravaisse, Schmitt,

Lemonnier, Petit, Collain qui estiment que ce vœu ne sera pas retenu ;

A l'unanimité,

11° Souhaite, sur proposition de M. Lemonnier, que soit maintenue ouverte à la circulation, la R.N. 185 (avenue du Général Leclerc) lorsque des visites officielles sont organisées ;

12° Souhaite, sur proposition de M. Monsel, que l'Electricité de France prenne toutes mesures utiles pour que les intérêts des usagers soient sauvegardés lorsque le changement de tension de 110 volts en 220 volts intervient.

13° M. Lemonnier demande à M. le Maire d'intervenir auprès des services préfectoraux pour obtenir l'autorisation de créer des places supplémentaires de taxis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

Le Secrétaire de Séance :
Pierre MAILLET

ETAT CIVIL DU 7 JUIN AU 31 AOUT

Naissances

Carole Marchand. Véronique Charpentier. Colette Dell'ova. Pascal Sabatier. Christophe Chanard. Mirko Marcon. Claudine Barbier, Pierre-Alexandre Trode. Alain Bachet. Bénédicte Allard. Daniel Lecuvier. Claire Salesses. Catherine Buquet. Rosy Bremaud. André Benard. Catherine Hurand. Martine Cavaillon. Philippe Verdet. Gilles Soufflet. Gilles Mangiapan. Nathalie Thiéblemont. Sophie Boulais. Yan Asmonti. Pascal Celli. Véronique Criels. Didier Dekeyser. Nadine Drouet. Jean-François Moulene. Vincent Richard. Anne-Marie Corby. Franck Vernizeau. Eric Clément. Philippe Papin. Henri Bedard. Michel-Paul-Oscar Levalet. Xavier-Claude-Marie Le Ny. Béatrice-Clatherine-Jeanne-Thérèse-Sophie Farcy. Marisa Vazquez. Sylvie-Marie-Paule Boutron. Michèle-Yannick Cruzille. Arnaud, Michel, Marie Maréchal.

Mariages

Daniel Pignol et Jeanne-Marie Flocco. Gérard Landais et Christiane Daugabel. Jean-Loup Michel et Christiane Vaillant. Léon

Billard et Madeleine Cuitot. Georges Temmam et Andrée Belhamou. Jean Bouteiller et Liliane Dubessy. Jean-Pierre Servat et Christiane Planson. Rémi Chassang et Jacqueline Bonjour. Alain Fays et Nicole Lepage. Leslie Boxer et Colette Adler. Charles Godard et Pierrette Desforges. Daniel Veron et Christiane Desforges. Claude Sorel et Helga Schmidt-Amelung. Eugène Rivet et Anne Prono. Jean-François Barraud et Christiane Clerc. Claude Grenet et Mireille Delanne. Jacques Robichon et Céline Palaric. Jacques Denny et Claude Cagnol. René Coquart et Marie Girondeau. Michel Le Bars et Anne-Marie Rousselet. Gérard Cantin et Danièle Martin. Jean-Pierre Dessalle et Nicole Foubert. Pierre Mourier et Nicole Briffoud. Bernard Guelton et Jannie De Corte. Christian Schutterle et Brigitte Pigeot. Julien Contellec et Evelyne Rodeit. Claude Monory et Liliane de Reviers de Mauny. Guy de Reviers de Mauny et France Jacques. Joseph Barraggio et Christiane Collin. Stève Gintzburger et Françoise Rault. René Laflaquière et Françoise Guevel. Alain Bellair et Elvira Llop. Jacques Brossois et Monique Peden. Claude Le Youdec et Reine Feuvrier. Claude Goumaux et Huguette Ouvrier-Bonnaz. Pierre Comarteau et Elyane Tarde. Jean Guibert et Jacqueline Jonte. Antoine Barrier et Mercédès Hiribarren. Louis Primel et Danièle Violette. Georges Colomb et Bernadette Flourez. Claude Tronchon et Catherine Menant. Jean Lanzi et Raymonde Loustric. Paul Muller et Sonia Feuer. Bernard Justice et Yvonne Delente. Bernard Vincent et Josette Horny. Serge Gugno et Françoise Chantier. Pierre Varutti et Anne Eon. Gilbert Pierard et Nicole Gault. Jean-Claude Mahieux et Michelle Bonnet. René Vivolas et Georgette Paul. Clément Grange et Paulette Rousset. Jean-Claude Robineau et Nicole Champeourt. Henri Pomeyrol et Madeleine Hemery. Roger Nevers et Madeleine Guernier. Jules Gillieron et Rolande Gaby. Jean-Marie Rivière et Colette Hequet.

Décès

Hélène Traineau, Femme Jacob, 50 ans. Désirée Laumonier, Veuve Delahousse, 71 ans. Blanche Gyesse, Veuve Durand, 89 ans. Paul Wuidart, 87 ans. Pierre Sardine, 78 ans. Emile Daviot, 73 ans. Claire Sellier, Femme Couture, 70 ans. Jeanne Carpentier, Femme Henault, 62 ans. Yolande Cazot, Femme Defoy, 49 ans. Marie Dubois, Veuve Boufort, 84 ans. Lucien Jolivald, 56 ans. Louise Dore, Veuve Causse, 85 ans. Lucien Dumas, 80 ans. Roger Portail, 62 ans. Henriette Graillot, Veuve Thomas, 82 ans. Antonio De Sousa-Gomes, 43 ans. Joséphine Vivier, Veuve Beynet, 85 ans. Eugène Auburtin, 80 ans. Marcel Fourre, 61 ans. Georges Henouil, 85 ans. Ida Vieillard, Veuve Lheureux, 82 ans. Lucien Chabasseur, 77 ans. Julie Sidler, 79 ans. Veuve Leroy. Suzanne Scher, Veuve Rostoker, 82 ans. Maurice Zaremborg, 80 ans. René Cordier, 49 ans. Henri Raud, 84 ans.

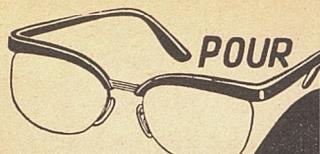
BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 F

Annuels 2 F

De soutien 5 F

Païement par chèque bancaire libellé au nom de M. le
receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à
son C.C.P. Paris 9003-64.

 **POUR VOS YEUX**
J. TINLOT
 OPTICIEN DIPLOME
 9 rue Dailly - St-Cloud - Tél. VAL. 58.32

GARAGE DU PONT DE SAINT-CLOUD

PANHARD

Concessionnaire : C. GORJU

1, Quai Carnot, SAINT-CLOUD - MOL. 44-62

TEINTURERIE AUTOMATIQUE

LE GOFF

MAISON FONDÉE EN 1885

11, Avenue du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - MOL. 65-98

TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ - Nettoyage à sec en 90 minutes



...et pour vos plats préparés...

Charcuterie G. MALLET

81 bis, Av. du Maréchal-Foch, St-CLOUD

Livraison à domicile - MOL. 49-47

MOQUETTES ET CARPETTES DE FRANCE

11, Place Malesherbes (face Métro) - MAC. 21-67

La 1^{re} Organisation française pour la production, la vente directe et l'installation des moquettes et tapis, présente :

MOQUETTES : 1000 qualités, coloris (unies ou à motifs)
TAPIS : 1000 versions (styles, modernes, hauts-pois)
ORIENT : 1000 tapis d'origine (de la Perse à la Chine)

Surprenants prix Négocier-direct et remise aux concitoyens de MM. DERMAGNE, Directeurs généraux, clodoaldiens, de 5%. Mesures et devis gratuits. Paiement échelonné quasi "insensible" sur 1 an 1/2. Ouvert tous les jours de 10 heures à 19 heures. Une visite représentera déjà un très grand plaisir pour vous...



Vente nocturne les jeudis soir jusqu'à 23 heures



VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

LON. 46-59

SURESNES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SURESNES-CITÉS

16, Avenue Jean-Jaurès - Tél. : LONGCHAMP 50-77

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI INCLUS

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Comptes de Chèques sans aucun frais

Comptes spéciaux ou à terme productifs d'intérêt

Bons de Caisse, etc...

Location de coffres-forts

AGENCE SIVRAIS

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIÉTÉS - TERRAINS - APPARTEMENTS

36, rue Gounod, SAINT-CLOUD - MOL. 42-15 et VAL. 05-86



- CHAUFFAGE - VENTILATION - SÉCHAGE -
 - CONDITIONNEMENT D'AIR - DÉPOUSSIERAGE -
 - TRANSPORT PNEUMATIQUE - TIRAGE MÉCANIQUE -

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
 26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : VAL d'or 36-00

A. CANTIN

PAYSAGISTE

13, rue Sevin-Vincent - SAINT-CLOUD

Téléph. : MOL. 49-25

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE DE TRAVAUX

Entreprise de Bâtiment et de Travaux Publics

Richard TORRÈS, Gérant

73, rue des Tennerolles, SAINT-CLOUD

VAL. 98-44 - MOL. 58-75



DÉCORATION - PEINTURE
REVÊTEMENTS - S. A. R. L.

56, rue du Mont-Valérien, SAINT-CLOUD - VAL. 31-12

PAPIERS PEINTS - TISSUS ASSORTIS

RIDEAUX - VOILAGES

TRAVAUX INSTALLATIONS

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

voilà votre machine à laver
ARTHUR MARTIN



UN PLACEMENT CERTAIN

- Lave, essore fait bouillir avec tous gaz
- Une seule commande pour toutes les opérations

PRIX - T.T.C.
SANS SURPRISE
à partir de : **1.154 F.**

livrée
avec
SKIP

VENEZ LA VOIR CHEZ

Ets MELLINET

12, rue Royale

SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 20.55

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE
14, Rue de l'Eglise
SAINT-CLOUD — MOL. 44-41
LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



COUVERTURE — PLOMBERIE
INSTALLATIONS SANITAIRES
ELECTRICITE

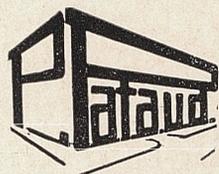
G. CIRASSE

72, rue Royale, ST-CLOUD - Tél. MOL. 41-42

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES
ET LAVAGE

**AMERICAN
DIAPER-SERVICE**

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. VAL 78-91 - 78-92



AGENCE CENTRALE

NOUVELLE
ADRESSE

60, Bd de la République
SAINT-CLOUD

MOL. 44-40 MOL. 57-11
VAL. 13-05

propriétés - pavillons - villas - appartements - terrains - locations - ventes - achats - gérances

AGENT
IMMOBILIER
AGRÉÉ

ASSURANCES

TOUTES NATURES — TOUTES COMPAGNIES

VOIZARD BERNARD & Cie

27, rue Pasteur, SAINT-CLOUD MOL. 69-93

Société de Diffusion de Composants Electroniques

S D C E

Agent général NOBELECTRA

6, avenue Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD - MOL. 44.46

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, bd de la République - SAINT-CLOUD - VAL. 79.95

ENTREPRISE DE PEINTURE
— DECORATION — VITRERIE —

ANDRÉ VOISINE

19, rue du Calvaire — SAINT-CLOUD — MOL. 69-56

REVETEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY et C^{ie}

3, boul. de la République - SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

Pour vos Lunettes

Loupes - Instruments - Microscopes

J. PARMENT ET C^{ie} OPTICIENS

6, Rue de Verdun — SURESNES

Tél. : LON. 78-17

TOUT POUR LA FUTURE MAMAN
LE NOUVEAU-NÉ ET L'ENFANT JUSQU'A 6 ANS
Meubles et voitures d'enfants

BAMBINATAL

Cité Tuilerie - SURESNES - 24, rue de la Poterie
(Carrefour Edouard-Vaillant - De-Lattre-de-Tassigny)

AGENCE PEUGEOT
ST-CLOUD — GARCHES — VAUCRESSON
— MARNES-LA-COQUETTE —

"Saint-Cloud Automobiles"
147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆



Pozzo ANTONAT

Elizabeth Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

Travaux Publics et Privés
Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches

SAINT-CLOUD

MOL.: 65-85

Demizieux SA

74-76, route de la Reine

BOULOGNE-SUR-SEINE - MOL. 55-94

CONCESSIONNAIRE



SIMCA

LOCATION SANS CHAUFFEUR

ENTREPRISE GENERALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & Cie

41, rue Sévin-Vincent - SAINT-CLOUD — MOL. 17.47

Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres

E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD

● ELECTRICITE INDUSTRIELLE ●
ET DOMESTIQUE

R. TROCCAZ

12, rue Dailly, SAINT-CLOUD

INSTALLATIONS

VAL. : 02-39

REPARATIONS

MAÇONNERIE — BETON ARME
TRAVAUX INDUSTRIELS

Cartigny et Lebecq

48, rue Gounod - SAINT-CLOUD - MOL. 42.46

ROYALE PHOTO

PHOTO - CINÉ - IDENTITÉ

J. COOLS - 70, rue Royale - ST-CLOUD

MOL. 51-49

(Face à l'Hôpital)

PIANOS R. Dieffen

Vente - Achat - Accord - Réparations - Location

18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - MOL. 94-31

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES
ET AGRICOLES
INDUSTRIELLES

LES
POMPES GUINARD

40, RUE DE FOUILLEUSE

SAINT-CLOUD (S.-O.) TEL. : MOLITOR 48-00

PULVÉRISATEURS
MATÉRIEL INCENDIE
POMPES MARINES